

3331, rue Sherbrooke Est Montréal QC H1W 1C5

SUGGESTIONS D'ASSOUPLISSEMENTS POUR LES CÉLÉBRATIONS CATHOLIQUES

À la lumière des assouplissements des règles sanitaires pour les lieux de cultes qui entrent en vigueur à partir du 12 juillet, le moment est venu de réviser nos pratiques pour faire un pas de plus vers un retour à la normale.

Le détail de ces nouvelles mesures se trouve ici : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/Plan_deconfinement/21-210-112W_tableau_paliers_vert.pdf

Les suggestions proposées ici sont ce qu'elles sont : des suggestions. Il revient à chaque milieu de discerner les meilleures pratiques à maintenir afin d'assurer la sécurité de toutes et de tous, en fonction de la sensibilité de chaque communauté et de la disposition des lieux. Car le virus est encore en circulation dans la communauté.

Toutefois, il est permis de penser que la vaste majorité des gens qui fréquentent les lieux de culte ont reçu au moins une dose de vaccin, sinon deux, ce qui permet de renouer avec de saines pratiques liturgiques, avec un minimum de prudence et en toute sécurité.

ACCUEIL

Il est possible pour le ministre d'accueillir les gens à leur arrivée à l'église. Il lui faut toutefois porter le masque, éviter tout contact avec les gens et maintenir en tout temps une distance d'au moins 1 m avec eux. Là où c'est possible, en fonction de la météo, il est préférable d'accueillir les gens à l'extérieur, sur le parvis.

RÈGLES DE BASE

Il est important de maintenir l'hygiène des mains et le port du masque. Le masque doit être porté à l'intérieur de l'église en tout temps, sauf lorsque la personne est à sa place et qu'elle ne chante pas. Quant au nettoyage des surfaces, il est important de suivre les recommandations de l'INSPQ, (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3054-nettoyage-desinfection-surfaces-covid19>) notamment :

- *Les surfaces les plus fréquemment touchées (ex. : poignées de porte, accoudoirs de chaise, tables, interrupteurs de lumière, manettes de contrôle d'équipements électroniques, robinets d'eau, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, toilettes, etc.) sont plus susceptibles d'être contaminées par le SRAS-CoV-2. Une attention particulière doit donc être portée à la fréquence et à la rigueur de l'efficacité de leur nettoyage et de leur désinfection, au besoin.*

Cela signifie que le grand ménage de l'église n'est pas requis après chaque célébration.

PROCESSION D'ENTRÉE

Là où depuis quelque temps le ministre passait directement de la sacristie au sanctuaire, il est possible de réintroduire la procession d'entrée. Celle-ci peut être constituée comme à l'habitude du président, des personnes qui assurent le service de l'autel, des lecteurs et lectrices, de la croix de procession ou de l'évangéliste. Il est important que chaque personne porte le masque et garde avec les autres personnes une distance de 2 m.

LECTEURS ET LECTRICES

Sachant que la transmission du virus par les objets inanimés est négligeable, sinon inexistante, il est possible d'envisager de faire appel à plus d'un lecteur ou d'une lectrice. Ces personnes peuvent faire partie de la procession d'entrée, et doivent être assises à au moins 1 m les unes des autres. Idéalement, elles se désinfectent les mains avant de se rendre à l'ambon.

PROCLAMATION DE L'ÉVANGILE ET HOMÉLIE

Pour la raison mentionnée plus haut, il est envisageable que le ministre qui proclame l'Évangile le fasse à partir de l'ambon. L'homélie peut aussi être dite à partir de l'ambon. Il est préférable que le ministre et le prédicateur se désinfectent les mains avant de se rendre à l'ambon.

PROCESSION DES OFFRANDES

Il est possible de renouer avec la procession des offrandes par les membres de l'assemblée. On prendra soin de disposer un contenant de lotion désinfectante pour les mains sur la petite table où sont disposés les vases sacrés. Les membres de l'assemblée qui apportent les offrandes au président se désinfectent les mains avant de le faire et portent le masque.

SERVICE DE L'AUTEL

Il est possible de renouer avec le service de l'autel. Une ou deux personnes peuvent assurer ce service et faire partie de la procession d'entrée. À la condition que le sanctuaire soit assez grand pour que les personnes qui assurent le service de l'autel, celles qui proclament les lectures et le président puissent être assis à au moins 1 m les uns des autres. Au début de la préparation des offrandes, les personnes qui assurent le service de l'autel remettent leur masque et se désinfectent les mains avant d'accomplir leur service. Après la communion, ces personnes assurent leur service après s'être désinfecté les mains et avoir remis leur masque.

CHANT DE L'ASSEMBLÉE

Si l'on souhaite que les membres de l'assemblée chantent, il faut que les gens soient distants de 2 m les uns les autres et portent le masque pour chanter. Le masque peut être retiré lorsque les gens ne chantent pas.

CHORALE

Comme mentionné déjà, le chant choral est maintenant autorisé. On appliquera les règles prévues pour les arts de la scène, qui se trouvent en cliquant sur ce lien :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/guide-covid-19-arts-scene-salles-spectacles>).

Pour l'application de ces règles, il faut considérer les choristes comme des employés ou des bénévoles du lieu de culte. Les choristes devront respecter une distance de 2 m entre eux et s'ils chantent en face d'un public, la distance devra être supérieure à 2 m (dans les salles de spectacles, il y a au moins 3 m entre les solistes et la première rangée de spectateurs).

DISTRIBUTION DE LA COMMUNION

La Santé publique recommande toujours d'éviter les déplacements pendant les cérémonies religieuses. Cela dit, les responsables des lieux de culte peuvent juger opportun de réintroduire la procession de communion. On peut, par exemple, l'envisager lors des célébrations en semaine, alors qu'il y a d'ordinaire moins de monde. Ou encore, lorsque le lieu de culte est assez grand ou configuré de telle sorte que la circulation sera fluide. Il est important que les gens portent leur masque lorsqu'ils se déplacent et gardent une distance d'au moins 1 m entre eux.

PROCESSION DE SORTIE

Il est possible de réintroduire la procession de sortie. Elle se fait selon les mêmes modalités que pour la procession d'entrée. Le président peut saluer les gens à la sortie, idéalement à l'extérieur sur le parvis, en conservant son masque, en évitant tout contact physique et en maintenant une distance de 1 m avec les gens en tout temps.

12 juillet 2021